

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 41/01

ÉFAI – 010431 – EUR 62/007/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES

**OUZBÉKISTAN**    **Nikolaï Ganïev, 22 ans**  
                         **Maxime Strakhov, 24 ans**  
                         **Nigmatouullo Faïzoullaïev, 26 ans**

Londres, le 5 juillet 2001

Nikolaï Ganïev, Maxime Strakhov et Nigmatouullo Faïzoullaïev risquent d'être incessamment exécutés. Leur dernier espoir est d'obtenir la grâce du président ouzbek.

Nikolaï Ganïev a été condamné à mort le 29 mars 2001 par le tribunal de la ville de Tachkent pour meurtre avec circonstances aggravantes. Le 1<sup>er</sup> juin, la chambre d'appel de ce tribunal a rejeté le recours qu'il avait formé contre sa peine.

Dans le cadre d'une autre affaire, le 18 avril 2001, le tribunal de la ville de Tachkent a prononcé la peine capitale contre Nigmatouullo Faïzoullaïev et Maxime Strakhov, après les avoir reconnus coupables de meurtre avec circonstances aggravantes. La chambre d'appel du tribunal a confirmé leurs condamnations à mort le 29 mai 2001.

Selon la mère de Nikolaï Ganïev, le 1<sup>er</sup> août 2000, son fils a été convoqué dans un bureau local du ministère des Affaires intérieures (MVD), à Tachkent, pour y être interrogé en tant que témoin sur le meurtre d'une femme de sa connaissance. S'inquiétant de ne pas le voir rentrer ce soir-là, elle est partie à sa recherche et l'a trouvé au bureau du MVD le lendemain. « *Je l'ai vu menotté et il pouvait à peine marcher. Il était évident qu'ils l'avaient battu* », a-t-elle indiqué. Dans une lettre adressée à sa famille, qu'il a réussi à remettre à sa mère lors de son procès, Nikolaï Ganïev a écrit : « *Je n'aurais pas cru notre police capable d'infliger de telles humiliations. Ils m'ont roué de coups.* » Il a avoué avoir commis le meurtre dont il était accusé, mais nié avoir prémédité ce crime.

La mère de Nikolaï Ganïev a déclaré qu'elle avait tenté de parler aux autorités, pour solliciter la grâce de son fils : « *Ils me ferment la porte au nez ; ils ne m'ont pas laissé parler, ni l'avocat, au cours du procès ; ils construisent un grand mur autour d'eux pour que personne ne puisse les atteindre.* »

La mère de Maxime Strakhov a indiqué qu'après avoir été appréhendé le 2 octobre 2000, son fils avait été roué de coups par des responsables de l'application des lois pendant plus de trois jours. « *Ils m'ont fait passer en courant entre deux rangées de personnes qui me frappaient* », a indiqué Maxime Strakhov dans une lettre à sa mère. « *Du fait de ces mauvais traitements, la moitié droite de son visage le fait toujours souffrir* », a précisé sa mère. Selon elle, l'avocat de son fils n'a jamais pu s'entretenir avec son client sans que l'enquêteur ne soit présent.

Dans un courrier adressé à sa mère, Maxime Strakhov a écrit : « *Je suis un meurtrier, mais je ne voulais tuer personne. J'ai perdu la tête. Cela me fait peur, de ne pas me rappeler comment c'est arrivé.* » D'après les informations recueillies, cet homme avait précédemment suivi un traitement psychiatrique, après qu'eurent été décelés chez lui des symptômes de stress post-traumatique à la suite de son service militaire en Tchétchénie. En outre, selon son avocat, on pensait qu'il risquait de se suicider au cours de la phase d'instruction du procès. Or aucun de ces deux facteurs n'a été pris en compte par le tribunal de première instance et par la chambre d'appel lorsqu'ils se sont prononcés sur le cas de Maxime Strakhov.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien que l'*Oliy Majlis* (Parlement) ait aboli la peine capitale pour cinq crimes en 1998, le Code pénal ouzbek prévoit toujours ce châtiment pour 8 infractions, dont le meurtre avec circonstances aggravantes. La Commissaire aux droits humains auprès de l'*Oliy Majlis*, Saïora Rachidova, a informé Amnesty International en 1998 que cette évolution s'inscrivait dans le cadre de la politique d'« *abolition progressive de la peine de mort* » menée par l'Ouzbékistan. Néanmoins, d'après les informations recueillies par Amnesty International, aucune autre mesure n'a été prise en ce sens depuis lors, et la peine capitale est toujours fréquemment prononcée par les tribunaux.

Les informations relatives à la peine de mort étant considérées comme des secrets d'État en Ouzbékistan, les autorités ne publient pas de statistiques détaillées sur les condamnations à mort et les exécutions. En outre, les familles ignorent souvent si leurs proches emprisonnés sous le coup de sentences capitales sont encore en vie ; elles ne savent pas où se déroule leur exécution et ne sont pas informées de l'endroit où est enterré leur corps.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en ouzbek, en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- appelez le président de l'Ouzbékistan à user des pouvoirs que lui confère la Constitution pour commuer les condamnations à mort prononcées contre Nikolaï Ganïev, Maxime Strakhov et Nigmatoulo Faïzoullaïev, ainsi que toutes les autres sentences capitales qui lui sont soumises ;
- déclarez-vous préoccupé par les allégations selon lesquelles Nikolaï Ganïev et Maxime Strakhov ont été maltraités en détention, et demandez aux autorités d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur ces allégations ;
- faites part de votre compassion pour les victimes de crimes et leurs proches, mais soulignez qu'il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments en matière de criminalité, et qu'elle est dégradante pour toutes les personnes impliquées dans son application ;
- exhortez les autorités à instaurer un moratoire sur les condamnations à mort et les exécutions, conformément à la tendance qui prévaut dans le monde en faveur de l'abolition de la peine capitale et aux déclarations de la Commissaire aux droits humains auprès de l'*Oliy Majlis* (Parlement).

#### **APPELS À :**

**Remarque** : il peut s'avérer difficile d'obtenir les lignes de fax. Si un correspondant vous répond pendant les heures de bureau, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous soyez connecté à un télécopieur. Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau (il faut ajouter cinq heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale).

#### **Président de l'Ouzbékistan, Islam Karimov :**

700163 g. Tashkent  
ul. Uzbekistanskaya, 43  
Rezidentsia prezidenta  
Prezidentu Respubliki Uzbekistan KARIMOVU I.A.  
Ouzbékistan

**Télégrammes** : Prezidentu Karimovu, 700163 Tashkent, Ouzbékistan

**Fax** : voir ci-dessous

**Courriers électroniques** : [uzinfo@uzinfo.gov.uz](mailto:uzinfo@uzinfo.gov.uz)

**Formule d'appel** : *Dear President Karimov, / Monsieur le Président de la République,*

#### **Responsable du Service des grâces de la Présidence,**

**Nourmat Akhmanov :**

700000 g. Tashkent  
Apparat Prezidenta, Respubliki Uzbekistan  
Otdel po voprosam pomilovaniya  
Zaveduyushchemu otdelom AKHMANOVU N.  
Ouzbékistan

**Télégrammes** : Akhmanovu N., Otdel pomilovaniya, 700000 Tashkent, Ouzbékistan

**Formule d'appel** : *Dear Mr Akhmanov, / Monsieur,*

**Pour adresser un appel par fax au président de l'Ouzbékistan, vous pouvez envoyer votre télécopie au principal bureau de poste de la capitale, Tachkent, au + 998 71 2 89 00 46 (il s'agit d'une ligne de fax directe, mais l'établissement de la communication peut s'avérer difficile). Indiquez clairement en haut de votre message que celui-ci est destiné au chef de l'État, en ajoutant son numéro de téléphone. Un employé des postes contactera ensuite le destinataire de votre fax par téléphone, pour lui demander de venir le chercher. Inscrivez en haut de votre message :**

*To the President of Uzbekistan, Prezidentu Respubliki Uzbekistan KARIMOVU I.A.*

*Téléphone : 139 59 29*

#### **COPIES À :**

#### **Commissaire aux droits humains auprès de l'*Oliy Majlis* (Parlement), Mme Saïora Rachidova :**

700008 g. Tashkent, pl. Mustakillik, 2  
Oliy Majlis Respubliki Uzbekistan  
Upolnomochennoy po pravam cheloveka pri Oliy Majlis  
RASHIDOVU S.  
Ouzbékistan

**Fax** : + 998 71 139 85 55

**Courriers électroniques** : [mtillaboev@oliymajlis.gov.uz](mailto:mtillaboev@oliymajlis.gov.uz)

#### **Ministre des Affaires étrangères, Abdulaziz Kh. Komilov :**

700029 g. Tashkent  
pl. Mustakillik, 5  
Ministerstvo inostrannykh del Respubliki Uzbekistan  
Ministru KOMILOVU A. Kh.  
Ouzbékistan

**Fax** : + 998 71 139 15 17

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Ouzbékistan dans votre pays.

#### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 2 AOÛT 2001, VÉRIFIER AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*